

# Le marché de l'emploi sur l'arrondissement d'Ajaccio

**Fin 2010, le marché du travail dans l'arrondissement d'Ajaccio continue de se dégrader mais à un rythme moins soutenu qu'en 2009. La dégradation est moins importante qu'en Corse. La situation des demandeurs d'emploi du territoire est cependant loin d'être favorable. Ils sont en effet davantage exposés au chômage de longue durée qui touche particulièrement les femmes, les seniors et les travailleurs handicapés. Leur principal motif d'inscription à Pôle Emploi est la fin de contrat, ce motif pèse moins qu'en région, traduisant une saisonnalité moins marquée de l'activité économique du territoire. Sur l'année 2010, les secteurs les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sont l'hôtellerie-tourisme et le commerce. La plupart des secteurs enregistrent toutefois une demande supérieure à l'offre.**

**A**près avoir connu une augmentation à deux chiffres entre 2008 et 2009, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois ayant ou non une activité et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (DEFM de catégories A,B,C) continue d'augmenter en 2010 sur l'arrondissement d'Ajaccio, mais dans des proportions moindres (+ 7 % après + 25 % en 2009). Cette progression est moins importante qu'au niveau régional (+ 9 %). Les personnes sans emploi (catégorie A) enregistrent une hausse un peu moins forte que l'ensemble des DEFM de catégories A,B,C du territoire. Au 31 décembre 2010, leur nombre progresse de 6 % sur un an contre 9 % en moyenne corse. Cette augmentation touche surtout les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et ceux de plus de 50 ans. Sur l'arrondissement, les jeunes sont davantage impactés par la dégradation du marché du travail qu'au niveau régional : le nombre de

demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'accroît de 9 % entre 2009 et 2010, l'évolution étant de 6 % sur l'ensemble de la région. Inversement, les chômeurs de plus de 50 ans du territoire connaissent une hausse inférieure à la moyenne corse : + 12 % contre + 15 %.

## Un demandeur d'emploi sur quatre au chômage depuis plus d'un an

Au 31 décembre 2010, l'arrondissement d'Ajaccio compte 5 400 demandeurs d'emploi de catégories A,B,C. Les femmes sont majoritaires, leur part est toutefois un peu moins importante qu'en région : 53 % contre 55 % sur la Corse. Les proportions de seniors et de jeunes de moins de 25 ans sont proches de la moyenne régionale. En revanche, les chômeurs inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi sont beaucoup plus fréquents sur le territoire. Ils représentent 25 % des demandeurs d'emploi de catégories A,B,C contre 21 % au niveau de la région.

Le chômage de longue durée demeure une problématique importante sur l'arrondissement. En effet, la plupart des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sont sans emploi (77 % de catégorie A). De plus, l'ancienneté dans le chômage est souvent élevée : 35 % des chômeurs de longue durée sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 24 mois (32,5 % au niveau Corse).

Les chômeurs de longue durée présentent certaines singularités par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A,B,C de l'arrondissement. En particulier, ils regroupent une très forte part de seniors : 30 % contre 18 % pour l'ensemble. Par ailleurs, ils ont plus fréquemment un niveau scolaire d'enseignement supérieur. Parmi eux, 22 % ont un niveau III, II ou I (bac + 2 ou au-delà) contre 20 % pour les DEFM A,B,C du territoire.

## Plutôt un niveau CAP-BEP

Au sein de l'arrondissement, la répartition des demandeurs d'emploi selon le niveau scolaire est très proche de celle de la Corse. Les DEFM de catégories A,B,C ayant un niveau inférieur au baccalauréat sont majoritaires (57 %). En particulier, le niveau V domine, c'est à dire ceux qui ont atteint un niveau de formation validé par un CAP ou un BEP (36 %). Parallèlement, 23 % des demandeurs d'emploi ont un niveau IV (baccalauréat général, professionnel ou technologique) et 10 % présentent les niveaux les plus élevés (II et I, soit bac + 3 et plus).

## Trois chômeurs de longue durée sur dix ont plus de 50 ans

Répartition des DEFM A,B,C de l'arrondissement par âge au 31/12/2010

	Chômeurs de longue durée nombre	Chômeurs de longue durée %	Ensemble des DEFM %
Moins de 25 ans	92	6,9	22,8
De 25 à 49 ans	844	62,9	59,0
50 ans ou plus	405	30,2	18,2
Total	1 341	100,0	100,0

Source : Pôle Emploi.

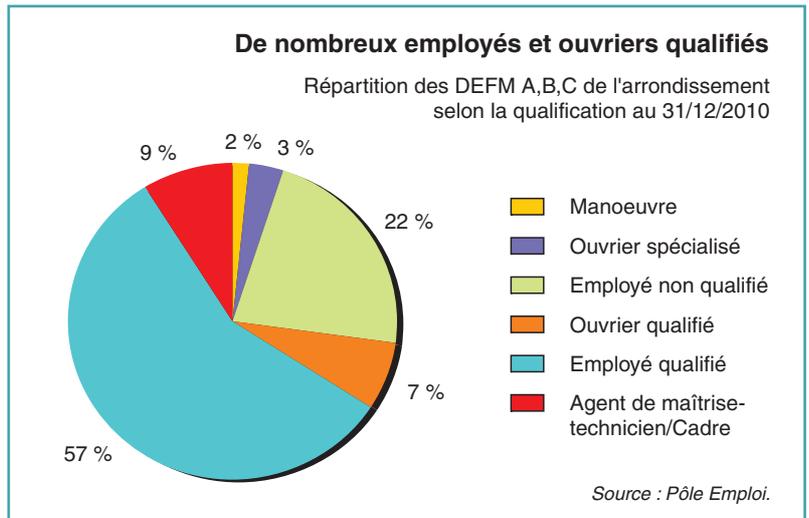
Le niveau scolaire induit généralement la qualification. Aussi, une grande majorité des demandeurs d'emploi est positionnée comme employé ou ouvrier qualifié, peu recherchent des emplois de cadre.

### Baisse des inscriptions liées à un licenciement, forte hausse des premières inscriptions

Entre fin 2009 et fin 2010, si la tendance globale est à la hausse pour les demandeurs d'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio, les évolutions diffèrent selon leur motif d'inscription à Pôle Emploi. Ainsi, le nombre d'inscriptions suite à un licenciement est en recul. Il diminue de 5 % pour les catégories ABC, et de 4 % pour les catégories A. Toutefois, cette évolution doit être relativisée compte tenu de l'instauration en 2009 de la procédure de rupture conventionnelle qui modifie les comportements et change donc la nature des données observées sur le nombre de licenciements. Parallèlement, le nombre d'inscriptions suite à une démission diminue légèrement, excepté pour les demandeurs d'emploi totalement sans emploi où il progresse de 4 %. A noter, la forte hausse du nombre de premières inscriptions (+ 14% pour les catégories A,B,C et + 22% pour les catégories A). Enfin, les inscriptions suite à une fin de contrat progressent au même rythme que l'ensemble des DEFM (+ 6 %).

### La fin de contrat, principal motif d'inscription à Pôle Emploi

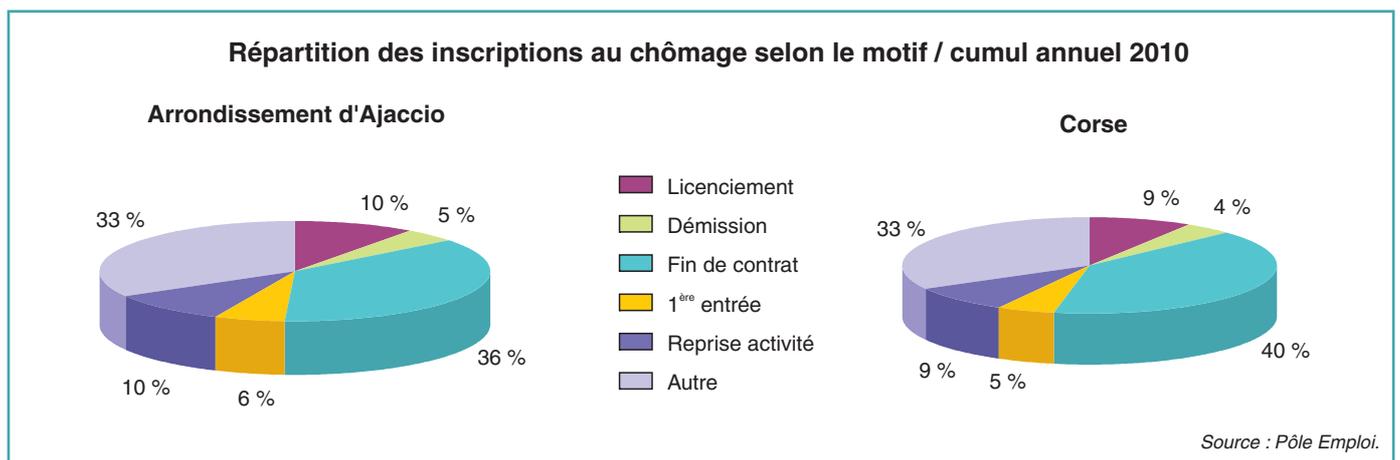
Les fins de contrat à durée limitée représentent le principal motif d'inscription à Pôle Emploi. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité économique de la région, ils sont en effet



beaucoup plus fréquents qu'au niveau national. Sur l'ensemble de l'année 2010, ils représentent 40 % des inscriptions au chômage en Corse contre 29 % en moyenne nationale. Sur le bassin d'emploi du territoire ajaccien, leur poids est néanmoins plus faible qu'en région traduisant une saisonnalité moins marquée sur le territoire, et par conséquent des types d'offres d'emploi générées différentes.

L'enquête annuelle menée par Pôle Emploi sur les besoins en main-d'œuvre (enquête BMO) permet en effet de montrer que « les projets d'embauches recensés [sur le bassin d'emploi] sont en moyenne moins souvent liés à une activité saisonnière, mais beaucoup plus difficiles à pourvoir que dans le reste de la région ».

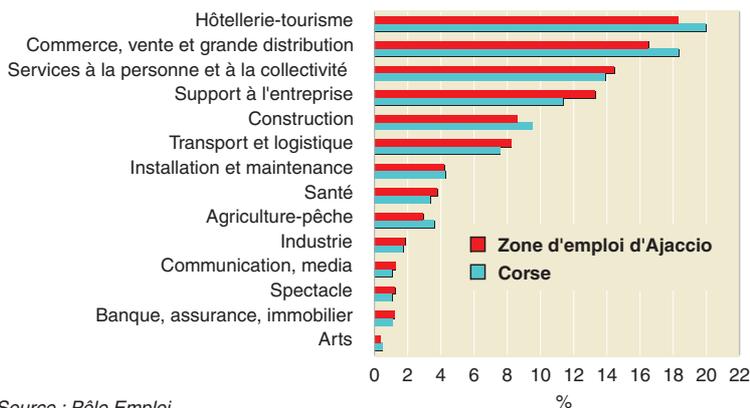
Par ailleurs, selon cette enquête, le bassin d'Ajaccio est le seul bassin de la région à enregistrer une hausse des intentions d'embauches entre 2010 et 2011 (+ 5,4 %). De plus, pour 2011, le territoire s'est repositionné comme le deuxième pôle de recrutement régional (après Bastia) avec 26 % des projets de



**Enquête**  
**Besoins en main d'œuvre (BMO)**  
 Cette enquête est une initiative de Pôle Emploi. Réalisée avec le concours du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), elle mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements.  
 Source : données de cadrage DSD-MDE 2011.

### Plus du tiers des demandes concerne les métiers touristiques et commerciaux

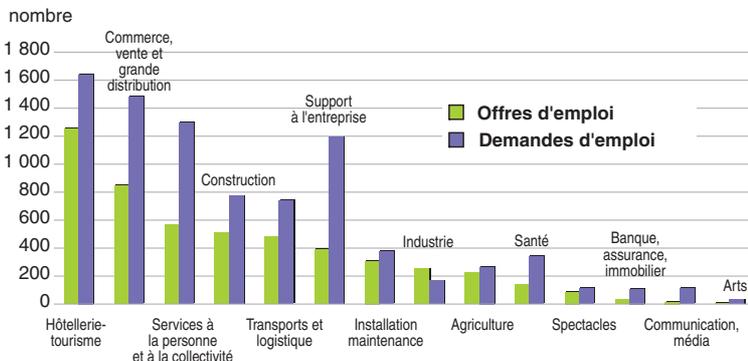
Répartition des demandes d'emploi par secteur d'activité au cours de l'année 2010



Source : Pôle Emploi.

### La demande généralement supérieure à l'offre

Demandes d'emploi et offres d'emploi enregistrées sur le territoire ajaccien par secteur d'activité au cours de l'année 2010



Source : Pôle Emploi.

recrutements contre 22 % en 2010, où il était positionné troisième pôle de la région derrière Bastia et Porto-Vecchio/Sartène/Propriano).

## Les secteurs hôtellerie-tourisme et commerce les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

Sur l'année 2010, les nouveaux inscrits à Pôle Emploi dans l'arrondissement se sont positionnés sur les différents secteurs d'activité dans des proportions similaires à la moyenne régionale. Les secteurs les plus recherchés sont « l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation », le « commerce, vente, grande distribution », et, dans une moindre mesure, les « services à la personne et à la collectivité » et le « support à l'entreprise ». Au sein du bassin d'emploi, la demande est un peu moins fréquente qu'en région pour les métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme, les activités commerciales et la construction. Elle est en revanche davantage tournée vers le support à l'entreprise, le transport et logistique ainsi que les services à la personne et à la collectivité.

## Inadéquation entre offre et demande

La problématique de l'inadéquation entre le profil des demandeurs d'emploi positionnés sur les différents métiers et ceux recherchés par les employeurs apparaît de façon assez flagrante quand on compare, pour un secteur donné, le nombre de demandes d'emploi enregistrées et le nombre d'offres sur l'année 2010. En effet, les demandeurs d'emploi positionnés sont quelques fois largement plus nombreux que le nombre d'offres d'emploi enregistrées. C'est notamment le cas dans les secteurs de support

### Les 10 métiers les plus demandés par les entreprises sur le territoire

	Nombre total de projets de recrutement	% de projets jugés difficiles à pourvoir
● Serveurs de cafés, de restaurants	705	62,9
● Employés de l'hôtellerie	336	75,8
● Cuisiniers	267	69,5
● Aides apprentis, employés polyvalent de cuisine	254	64,5
● Agents d'entretien de locaux	139	65,6
● Vendeurs en habillement, accessoires et articles de sports	115	42,8
● Maçons, plâtriers, carreleurs	99	62,3
● Professionnels de l'animation socioculturelle	93	90,8
● Secrétaires bureautiques et assimilés	84	45,0
● Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	82	28,8

Source : Enquête Besoin en main d'œuvre (BMO) 2011.

à l'entreprise, de services à la personne et à la collectivité et du commerce. Pourtant, du côté des recruteurs, plus de 65 % des recrutements envisagés sur l'année 2011 sont par avance jugés comme des postes difficiles à pourvoir. La question du niveau de formation, de qualification et d'adaptabilité aux emplois proposés peut être posée pour permettre de trouver l'ajustement indispensable entre l'offre et la demande de travail.

### Les femmes : plus touchées par le chômage malgré un meilleur niveau scolaire

Les femmes, les jeunes, les seniors, ainsi que les travailleurs handicapés sont des publics fragiles sur le marché de l'emploi. Ils connaissent souvent une situation difficile.

Les femmes sont plus concernées que les hommes par le chômage. Fin décembre 2010, près de 2 900 femmes sont inscrites à Pôle emploi en catégories A,B,C sur le bassin d'emploi ajaccien, soit 53 % des demandeurs d'emploi. Plus nombreuses que les hommes, elles restent aussi plus longtemps inscrites à Pôle Emploi : elles représentent 55 % des chômeurs inscrits depuis plus de 12 mois et 56 % de ceux inscrits depuis plus de 24 mois.

Pourtant, elles ont un niveau scolaire plus élevé que leurs homologues masculins. Parmi les demandeurs d'emploi de niveau baccalauréat ou diplôme du supérieur, plus de six sur dix sont des femmes, cette proportion étant encore plus élevée chez les jeunes ou celles qui sont au chômage depuis plus d'un an. Inversement, les femmes sont minoritaires chez les demandeurs d'emploi aux niveaux les plus faibles.

Ainsi, un niveau de diplôme élevé protège moins les femmes que les hommes du chômage. Leur accès à l'emploi est a priori plus lent. La surreprésentation des plus diplômées reflète en outre la difficulté à atteindre des postes d'encadrement.

### La demande d'emploi féminine tournée vers les métiers commerciaux et de services

Dans l'arrondissement, les femmes inscrites à Pôle Emploi au 31 décembre 2010 recherchent beaucoup plus souvent que les hommes un emploi dans les activités de commerce et de services, en particulier les secteurs de support à l'entreprise, de santé, banque-assurance et les services à la personne et à la collectivité. Par

### Construction et industrie, des secteurs peu recherchés par les femmes

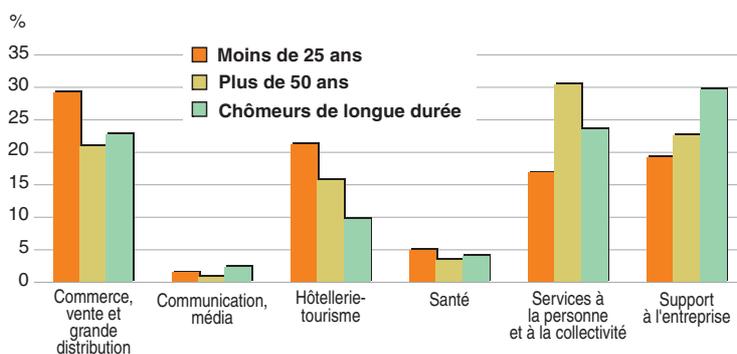
Répartition des DEFM A,B,C par sexe et selon le secteur d'activité recherché au 31/12/2010 en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
Support à l'entreprise	80	20	100
Santé	78	22	100
Banque, assurance	74	26	100
Services à la personne et à la collectivité	73	27	100
Commerce, vente et grande distribution	72	28	100
Communication, média	55	45	100
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>100</b>
Hôtellerie-tourisme	51	49	100
Arts	50	50	100
Spectacles	31	69	100
Industrie	27	73	100
Agriculture	18	82	100
Transports et logistique	13	87	100
Installation, maintenance	4	96	100
Construction	3	97	100

Source : Pôle Emploi.

### Les femmes en chômage de longue durée recherchent plutôt dans le soutien à l'entreprise

Répartition des DEFM femmes selon leur profil et les secteurs d'activité demandés au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

contre, rares sont celles qui se positionnent sur la construction et l'installation-maintenance. Les secteurs où la demande féminine est surreprésentée sont en général ceux qui enregistrent une demande largement supérieure à l'offre au cours de l'année 2010.

Chez les femmes en demande d'emploi, le secteur d'activité le plus recherché varie selon le profil. Les jeunes se positionnent davantage sur les activités de commerce et vente, tandis que celles de plus de 50 ans recherchent plus fréquemment dans les services à la personne et à la collectivité.

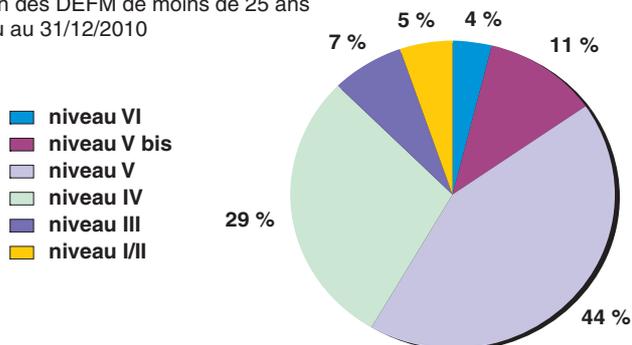
## Les jeunes de moins de 25 ans : neuf sur dix totalement sans emploi

Sur les 1 050 jeunes inscrits en catégories A,B,C à Pôle Emploi fin 2010, 89 % sont totalement sans emploi (catégorie A). Ils représentent 23 % des DEFM A,B,C du territoire et 9 % d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an. Les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans présentent globalement un faible niveau scolaire. La part de ceux ayant un niveau

inférieur au baccalauréat (VI, Vbis ou V) est voisine de celle de l'ensemble des DEFM du bassin d'emploi (58 %). Ils sont toutefois proportionnellement moins nombreux à atteindre le niveau bac (29 % contre 36 %). Les jeunes sont majoritairement positionnés sur les métiers les plus demandés par les entreprises du territoire.

### Un faible niveau scolaire chez les jeunes

Répartition des DEFM de moins de 25 ans par niveau au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

## Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans : un chômage de longue durée très marqué et un niveau scolaire particulièrement faible

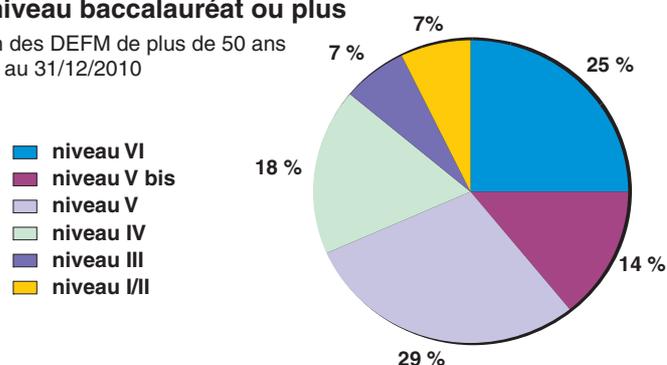
Au 31 décembre 2010, 984 personnes de plus de 50 ans sont inscrites comme demandeurs d'emploi dans l'arrondissement d'Ajaccio. Elles représentent 18 % des DEFM de catégories A,B,C du territoire. Parmi elles, 5 % ont plus de 60 ans.

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont très nombreux à connaître le chômage de longue durée : 46 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an (25 % pour l'ensemble des catégories A,B,C). De plus, leur niveau scolaire est particulièrement faible : sept sur dix ont un niveau inférieur au baccalauréat (niveau VI, Vbis ou V).

A l'exception des métiers de maçonnerie, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont assez peu positionnés sur les métiers les plus demandés par les entreprises du bassin.

### Seuls trois seniors sur dix ont un niveau baccalauréat ou plus

Répartition des DEFM de plus de 50 ans par niveau au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

## Les DEFM reconnus travailleurs handicapés : fort chômage de longue durée et faible qualification

Fin 2010, 418 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés (TH) sont inscrits à Pôle

### Arrondissement d'Ajaccio

#### Les 10 métiers les plus demandés par les DEFM A de moins de 25 ans au 31/12/2010

- Service en restauration
- Vente en habillement et accessoires
- Mise en rayon libre-service
- Personnel de cuisine
- Assistance auprès d'enfants
- Café, bar, brasserie
- Opérations administratives
- Conduite et livraison par tournées sur courte distance
- Services domestiques
- Personnel de caisse

#### Les 10 métiers les plus demandés par les entreprises sur le territoire

- Serveurs de cafés, de restaurants
- Employés de l'hôtellerie
- Cuisiniers
- Aides apprentis, employés polyvalent de cuisine
- Agents d'entretien de locaux
- Vendeurs en habillement, accessoires et articles de sports
- Maçons, plâtriers, carreleurs
- Professionnels de l'animation socioculturelle
- Secrétaires bureautiques et assimilés
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

Source : Pôle Emploi - Enquête Besoin en main-d'œuvre (BMO) 2011.

## Arrondissement d'Ajaccio

### Les 10 métiers les plus demandés par les DEFM A,B,C de plus de 50 ans au 31/12/2010

- Services domestiques
- Préparation du gros oeuvre et des travaux publics
- Secrétariat
- Nettoyage de locaux
- Personnel de cuisine
- Assistance auprès d'adultes
- Maçonnerie
- Opérations administratives
- Gardiennage de locaux
- Vente en habillement et accessoires de la personne

Source : Pôle Emploi - Enquête Besoin en main-d'œuvre (BMO) 2011.

### Les 10 métiers les plus demandés par les entreprises sur le territoire

- Serveurs de cafés, de restaurants
- Employés de l'hôtellerie
- Cuisiniers
- Aides apprentis, employés polyvalent de cuisine
- Agents d'entretien de locaux
- Vendeurs en habillement, accessoires et articles de sports
- Maçons, plâtriers, carreleurs
- Professionnels de l'animation socioculturelle
- Secrétaires bureautiques et assimilés
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

emploi sur la zone d'emploi d'Ajaccio, soit 6 % du nombre total de demandeurs d'emploi (en catégories A,B,C,D,E). Le territoire ajaccien concentre ainsi 76 % des DEFM TH du département.

Ces demandeurs d'emploi sont très concernés par le chômage de longue durée : ils sont plus de 30 % à être inscrits depuis plus de 12 mois et 9 % depuis plus de 36 mois.

D'ailleurs, ils présentent des niveaux de formation et de qualification très faibles. En 2010, 39 % d'entre eux sont manœuvres, ouvriers spécialisés ou employés non qualifiés (contre 27 % de l'ensemble des DEFM A,B,C,D,E du Pays Ajaccien).

A l'inverse des autres demandeurs d'emploi, la demande des DEFM reconnus TH est très concentrée. Ils se positionnent essentiellement sur deux secteurs d'activité, les services à la personne et à la collectivité et le soutien à l'entreprise (respectivement 27 % et 21 % des DEFM TH). Suit ensuite le secteur commercial (12 %).

**Linda GENDRE**

**Maison de l'emploi du Pays Ajaccien**

### Travailleur handicapé

La loi du 11 février 2005 définit la notion de Travailleur handicapé (TH) : « un travailleur handicapé est une personne salariée ou demandeur d'emploi avec des restrictions d'aptitudes ou des problèmes de santé qui posent la question de l'employabilité ».

Différents organismes et différents dispositifs sont mobilisés dans l'accueil, et l'accompagnement de ces publics. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est la pièce centrale du schéma de décision de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

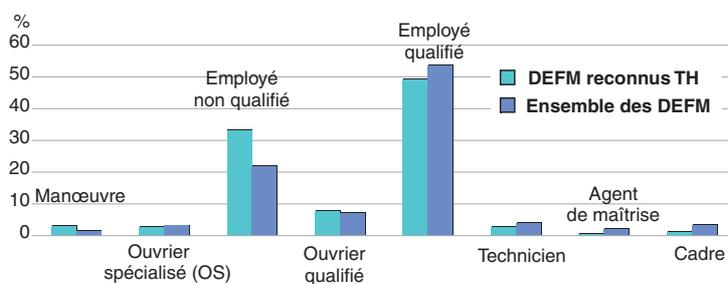
Source : DSD 2011, Zoom TH - MDE du Pays Ajaccien.

### Champ de l'étude :

Demandeurs d'emploi de catégories A,B,C. Sur la partie Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, l'ensemble des DEFM est pris en compte (catégories A,B,C,D,E).

## Les personnes peu qualifiées plus nombreuses chez les DEFM TH

Répartition des DEFM du territoire par niveau de qualification au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

Champ : DEFM de catégories A,B,C,D,E.

### Définitions

#### Les catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78h ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78h au cours du mois)

Catégorie D : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi

Catégorie E : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple bénéficiaires de contrats aidés)

Catégorie ABC : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie ABCDE : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

#### Niveaux de formation

**Niveau VI** : sorties du 1<sup>er</sup> cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an.

**Niveau V bis** : 3<sup>e</sup> générale, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, classes du second cycle court (CAP, BEP) avant l'année terminale.

**Niveau V** : CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles).

**Niveau IV** : Baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

**Niveau III** : diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG...).

**Niveaux II et I** : niveau égal ou supérieur au Bac + 3 ans (licence, maîtrise...).

**Chômage** : le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage. Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Source : Données de cadrage DSD MDE 2011

**Rupture conventionnelle** (de contrat de travail) : elle a été créée par l'accord national Interprofessionnel du 21 janvier 2008, repris par la loi du 25 juin 2008. Avec le licenciement et la démission, la rupture conventionnelle représente « une troisième voie » pour mettre fin à un contrat de travail. Contrairement aux deux autres voies, cette rupture conventionnelle doit être souhaitée et acceptée par les deux parties. Celles-ci doivent rédiger en commun une convention qui précise la date de rupture et le montant de l'indemnité spéciale de départ. Une fois la convention signée, chaque partie dispose de 15 jours pour se rétracter. Cette convention doit ensuite être homologuée par la Directe dans un délai de 15 jours.